

très hautes températures auxquelles les armatures sont soumises dans les circuits courts, ou par défaut de construction, le laissent pratiquement inaltéré.

Les qualités demandées au mica, pour fins électriques, quelle qu'en soit d'ailleurs la couleur, sont donc la résistance à de très fortes températures et sa non conductibilité électrique; il doit aussi se cliver aisément, se rouler sans se briser, être élastique, non fissuré et ne pas présenter de taches ferrugineuses, ni trous, ni crevasses.

Pendant longtemps, la couleur paraissait influencer son usage, mais maintenant, on s'en préoccupe peu, pourvu que le mica soit bien clivable, quoique la résistance isolante du mica paraisse être moindre pour les variétés foncées dont la coloration est due au fer.

Avec les débris, on prépare pour l'industrie électrique, des plaques nommées micanites et micabéton qui sont formées par des feuilles très minces collées entre elles et comprimées; on réduit ainsi à une faible épaisseur de 1/16 de pouce des plaques qu'on coupe ensuite de dimensions voulues.

Le mica pulvérisé est employé pour une foule d'usages; pour les papiers à tapisserie, les décors de théâtre, les petits objets de marquerie, poudre colorée, etc., etc., comme lubrifiant, pour les machines et dans les boîtes à graisse; on le recommande comme matière absorbante dans la fabrication de la dynamite. De petites quantités de mica pulvérisé ont été préparées à la station de Buckingham.

Depuis quelques années, les débris de mica sont employés pour fabriquer des espèces de couvertures isolantes (laggings) pour les chaudières à vapeur, tuyaux de vapeur, etc., etc. Son usage paraît s'être grandement développé; et la compagnie qui a originé cette industrie au Canada, *The Mica Boiler Covering Co Ltd.*, Toronto, a jugé nécessaire d'établir des succursales à Montréal et à Londres (Angleterre). L'atelier de Montréal emploie 50 ouvriers, et consomme au-delà d'une tonne de mica brut par jour: il comporte une série de machines actionnées par la vapeur, et dont quelques-unes sont spécialement patentées. Ces machines nettoient le mica, l'effeuillent et le gondolent, puis le distribuent à une autre série de machines où sont formées des espèces de matelas serrés dans des treillages en fil de fer.

Le principe de la non-conductibilité repose sur cette propriété du mica, et aussi sur l'air compris entre

les feuilles de mica gondolé qui ne sont que faiblement comprimées. Le fait du gondolage du mica donne aussi aux matelas plus de consistance, en empêchant les feuilles de glisser.

La Compagnie a publié une petite brochure donnant des essais faits par des compagnies de chemins de fer et autres, ainsi que l'opinion de nombreux consommateurs, et des tables de comparaison avec les autres isolants, et les avantages suivants ont été constatés:—Propriété isolante bien établie. Durée du matériel employé. Facilités d'emploi et de remplacement. Absence de matière pouvant endommager les parties couvertes. Bas prix des couvertures ainsi préparées.

La Compagnie prépare des couvertures pour les chaudières fixes de steamer ou de locomotive de dimension 36 sur 8 pouces qui sont simplement serrées dans deux treillages en fil de fer galvanisé, et aussi des couvertures de tuyaux sont recouvertes d'une enveloppe en toile qui se lace, une fois en place.

Pour les coudes, elle fabrique aussi des modèles spéciaux, le mica étant mélangé à une matière agglomérante.

Ces couvertures isolantes sont employées par de nombreuses Compagnies de chemin de fer et autres, parmi lesquelles on peut citer le Canadian Pacific, le Grand-Tronc, l'Intercolonial, etc., etc.

D'après une communication de la Compagnie, un ordre a été reçu de l'Australie anglaise pour couvrir les chaudières, tuyaux, etc., du nouveau vaisseau de guerre "Drake," d'autres ordres ont aussi été reçus des Compagnies de chemins de fer anglais, tels que le Great Eastern R. R., et le London & N. W. R. R.

La Compagnie a employé, en 1900 une quantité de 350 tonnes de débris de mica qui vaut de \$4 à \$5 la tonne sur les chars, le mica blanc et non cassant étant préféré.

J. OBALSKI.

Avec la lourdeur du marché au fromage, beaucoup de producteurs sont embarrassés et ne savent s'ils doivent vendre plus d'activité et de meilleurs prix. La place dont ils disposent n'est pas toujours suffisante ni convenable pour conserver le fromage dans de bonnes conditions. Aussi est-il à présumer qu'on verra pendant quelque temps au moins plus de consignations que d'habitude.

MM. N. F. Bédard & Cie, 32 et 34 rue Foundling rappellent aux lecteurs du PRIX COURANT qu'ils sont à leur disposition pour les consignations de fromage. Etant en rapport avec les plus fortes maisons d'exportation ils sont à même de vendre au bon moment et aux meilleurs prix du marché.

XIIème EXCURSION ANNUELLE

DE LA

Société des Marchands Détailliers de Nouveautés de la Province de Québec

Retardée d'une journée par le mauvais temps, l'excursion de la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés a eu lieu jeudi dernier, à Waterloo. L'organisation était parfaite, rien ne clochait au départ, le soleil resplendissait et tout le monde s'attendait à passer une belle journée. Espérances rapidement déçues. Une heure après le départ, de gros nuages noirs s'accumulaient au-dessus de la tête des excursionnistes, présageant la pluie qui se mit à tomber à torrents à l'arrivée du train dans la jolie petite ville de Waterloo.

Malgré l'inclémence de la température les excursionnistes ont trouvé le moyen de bien s'amuser.

À l'arrivée du train, les citoyens accompagnés d'une fanfare s'étaient portés en grand nombre au devant des excursionnistes qui furent reçus avec enthousiasme.

M. le maire Pierre Hubert lut l'adresse suivante:

A M. le Président et Messieurs les Officiers et Membres de l'Association des Marchands Détailliers de Nouveautés de Montréal.

Messieurs,

La Province de Québec se vante à juste titre de posséder, en grand nombre, des sites enchanteurs que recherchent les favorisés de la fortune, désireux de jouir des beautés que la nature a prodiguées à cette partie de la patrie canadienne. Il n'y a, pour ainsi dire, que l'embaras du choix et le choix est difficile à raison même de cette abondance.

Aussi, n'est-ce pas sans un légitime orgueil que nous voyons notre petite ville choisie, cette année, comme votre point de ralliement. Les citoyens de Waterloo, Messieurs, sont fiers du choix que vous avez fait de leur localité pour votre pique-nique annuel de 1901 et ils s'efforceront, je vous l'assure en leur nom, par leur empressement, à vous rendre aussi agréable que possible votre séjour au milieu d'eux.

La présence, avec vous, d'un si grand nombre de dames et demoiselles nous rend votre visite tout particulièrement agréable. Elle servira, si possible, à stimuler notre zèle et nos efforts pour que vous gardiez de ce pique-nique un beau et bon souvenir.

Donc, à tous, et, surtout, à vous, Mesdames, les citoyens de Waterloo, par la bouche de leur premier magistrat, vous souhaitent la plus cordiale bienvenue. Que votre séjour ici soit tout de gaieté et de bonheur et veuillez accepter dans toute sa plénitude, l'hospitalité qu'ils vous offrent.

Waterloo, P. Q., 7 août 1901.

Au nom des conseillers municipaux et des citoyens de la ville de Waterloo.

PIERRE HUBERT,
Maire.

M. J. F. Patenaude y répondit en ces termes:

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

M. le Maire, M. le Député, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux en ma qualité de président de notre belle association des marchands détailliers de nouveautés, ainsi qu'au nom de mes confrères, de présenter nos sincères remerciements, pour l'accueil sympathique que vous nous témoignez dès notre arrivée dans votre coquette petite ville.

Vous nous souhaitez une bienvenue tout à fait amicale. Dans votre adresse vous nous comptez des vôtres. Je puis vous assurer